

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2023-016

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2023

Date de convocation du conseil municipal : 6 Février 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Monsieur Jean-Pierre MANIGLIER

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (maire) ; Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE (adjoint) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (adjointe) ; M. Jean-José GARCIA ; M. Emile COHEN ; M. Pierre POINSOT ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Pierre MANIGLIER ; Mme Martine BIARD ; Mme Nicole BRIAND ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; M. Damien CADE ; Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Nicolas de GARILHE ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; Mme Olivia ROBERT ; M. Jacques CHEVALEYRE ; M. Damien JACQUEMONT ; M. Thibaut LE NORMAND ; M. Claude LARDY ; Mme Patricia GARCIA.

Membres absents ayant donné pouvoir : Mme Nathalie BRUNEAU (adjointe) donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (maire) ; M. Raphaël BERGER (adjoint) donne pouvoir à M. Jean-José GARCIA ; Mme Brigitte RAMOND (adjointe) donne pouvoir à M. Loïc ALIRAND (adjoint) ; Mme Laure DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Agnès GARDON-CHEMAIN (adjointe) ; Mme Isabelle BUSQUET donne pouvoir à M. Christophe MOREL-JOURNEL (adjoint) ; M. Vincent FRIDRICI donne pouvoir à M. Damien JACQUEMONT ; Mme Florence ASTI-LAPPERRIÈRE donne pouvoir à M. Claude LARDY ; M. Jérôme FRANÇOIS donne pouvoir à Mme Patricia GARCIA.

Membre absent : aucun.

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de votants : 33

OBJET **CESSION DE LA MAISON PAYEN SITUÉE AU 7 AVENUE EDOUARD PAYEN**

Dans le cadre de sa politique de gestion et de valorisation du patrimoine, la Commune d'Écully a souhaité céder la Maison Payen, bien communal d'une surface de 53 m² située au 7 avenue Edouard Payen.

Il s'agit d'un bâtiment type habitation en niveau R+1 qui était occupé ponctuellement par une association.

Le bien figure au cadastre selon la référence suivante : 000 D 341 – superficie de 1 860 m², tènement qui accueille actuellement une partie du Groupe Scolaire du Centre. Une division parcellaire a été réalisée par un géomètre expert et a donné lieu à un nouveau découpage parcellaire. Désormais, la parcelle d'une superficie de 44 m² est cadastrée sous le numéro D 1087.

Un appel à projet a été lancé par la Collectivité durant l'été 2022, le prix de vente de ce bien a été fixé à 210 000 €.

Pour rappel, les communes n'ont pas d'obligation de mise en concurrence préalablement à la cession amiable de biens relevant de leur domaine privé. Toutefois, la Commune d'Écully a souhaité ouvrir en transparence et à tous la vente d'un bien immobilier par un appel ouvert à candidatures.

Une offre a retenu l'attention de la Commune.

Il s'agit d'un projet de création d'une boutique de décoration avec vente d'objets de décoration, d'objets d'art de la table et confection d'objet en couture.

Les porteurs de projet, Monsieur MICONI Sébastien et Madame MICONI JAMES Marlène sont deux administrés Ecullois qui souhaitent s'implanter durablement sur le territoire.

L'offre a été faite au prix fixé par la Collectivité sous conditions suspensives d'obtention du financement par un établissement bancaire et des autorisations d'urbanisme en lien avec le projet proposé.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu l'avis du service des domaines du 23 mai 2022 ;

Vu le Document d'Arpentage indice 3 du 02/01/2023 ;

Vu le projet de compromis ;

La Commission Urbanisme et Qualité de Vie du 30 janvier 2023 entendue ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 33 voix pour.

- Décide la vente de la Maison Payen située au 7 avenue Edouard Payen pour un montant de 210 000 € ;
- Approuve la cession au profit des porteurs de projet Monsieur MICONI Sébastien et Mme MICONI JAMES Marlène ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes de cession et toutes les pièces relatives à cette affaire.

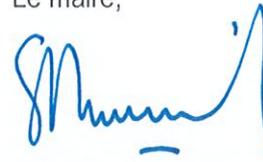
Ainsi délibéré,
A Écully, le 13 février 2023

Le secrétaire,



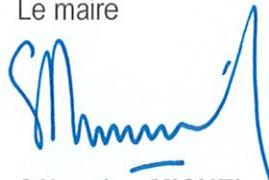
Jean-Pierre MANIGLIER

Le maire,



Sébastien MICHEL

Certifié exécutoire le 20 FEV. 2023
Le maire



Sébastien MICHEL

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Cession de la Maison Payen située au 7 avenue Edouard Payen

Date de transmission de l'acte : 20/02/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 20/02/2023

Numéro de l'acte : 2023-016 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 069-216900811-20230213-2023-016-DE

Date de décision : 13/02/2023

Acte transmis par : Violaine VAGANAY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. Alienations